

Avis de publicité préalable concernant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Université de Strasbourg portant sur le bâtiment situé 10 rue Schiller à Strasbourg

Adresse des locaux sujets à la délivrance de l'autorisation :

Locaux du bâtiment de l'Université de Strasbourg situé au 10 rue Schiller à Strasbourg.

Type d'activité économique autorisée :

Activité tertiaire.

Nom et adresse du service gestionnaire :

Université de Strasbourg, Direction du Patrimoine Immobilier, 18 rue Goethe, 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 68 85 08 50

Messagerie : patrick.vonthron@unistra.fr et regis.ravizzi@unistra.fr

Surface et description des locaux :

Les surfaces se répartissent entre différents locaux répartis sur plusieurs étages du bâtiment. La surface totale utile nette s'élève à 429,24 m² (*voir plan joint*).

1^{er} étage : 223,52 m²,

2^{ème} étage : 205,72 m².

La location des surfaces concerne le premier étage, avec ou sans le deuxième étage.

Forme juridique du titre d'occupation :

Convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels, conformément à l'article L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Montant de la redevance annuelle proposée :

- Loyer : 125 € HT par m² et par an.
- Charges (fluides, vérifications techniques réglementaires...) : 38 € HT par m² et par an.

Périodicité de la redevance :

Semestrielle, ou trimestrielle, ou annuelle.

Modalités d'occupation des locaux :

Voir projet de convention et plan joints.

Durée de l'occupation :

Période de 3 ans, reconductible.

Informations complémentaires :

L'Université de Strasbourg a été sollicitée pour l'occupation d'une partie du domaine public de locaux situés 10 rue Schiller à Strasbourg dont elle est affectataire, en vue d'activité tertiaire.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation de ces surfaces, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En l'absence de manifestation d'intérêt de concurrent avant la date limite de remise des projets, l'université pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente :

La manifestation d'intérêt concurrente et toute autre demande complémentaire devra être adressée dans un délai maximum de 21 jours à compter de la publication de cet avis.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Envoi soit par courrier recommandé avec avis de réception, soit par dépôt contre récépissé aux coordonnées indiquées au service gestionnaire (voir plus haut), soit par mail (aux adresses de messagerie indiquées plus haut).

Il sera précisé sur le courrier « Appel à manifestation d'intérêt pour une AOT – Bâtiment 10 rue Schiller ».

Une visite des locaux peut être organisée, à la demande du candidat, avant la date de remise de proposition.

Pièces transmises au candidat :

Le présent avis, le projet de convention et le plan.

Pièces à fournir par le candidat :

Les candidats devront transmettre une présentation détaillée du projet envisagé, notamment : présentation de la structure (statuts, dénomination, activité, bilan comptable), présentation de l'aménagement proposé (plan d'aménagement de l'espace, description des équipements projetés), présentation des activités envisagées (modalités de fonctionnement prévues, horaires, personnel prévu, etc.), présentation financière du projet (plan de financement, budget prévisionnel, extrait k-bis), attestation d'inscription au registre du commerce, références, CV et diplôme du dirigeant, attestation d'assurance multirisque, attestation de visite, attestations fiscales et sociales prouvant la régularité de l'entreprise, et toute autre pièce jugée utile.

Critères de choix :

Les projets présentés seront étudiés, et une négociation pourra être organisée avec l'université le cas échéant, dans le respect des principes d'égalité et de transparence.

Critères de jugement des projets :

- la capacité financière du candidat ;
- l'adéquation entre l'activité exercée par le candidat et les missions de l'université de Strasbourg (formation et recherche) ;
- la qualité du projet envisagé : les aménagements proposés ;
- l'engagement, l'organisation de l'activité, la qualification des personnels ;
- la redevance.

Date limite de réception des projets :

21 jours à compter de la publication de cet avis, soit le **mardi 02 novembre 2021**.